

Contrats Territoriaux 2009-2011 (1ère étape : les grands objectifs)

Octobre 2008

**Avis du
Conseil de développement
d'Erdre & Gesvres**

Sommaire

- **Démarche de concertation du Conseil de développement d'Erdre & Gesvres sur les futurs Contrats Territoriaux** 3
- **Commentaires et propositions du Conseil de développement** 4
Cf. Tableau : Grille d'analyse et de propositions du CDEG
- **Quelques préconisations du Conseil de développement pour la sélection des futurs projets** 7
- **Evaluation et voeux pour la démarche de concertation** 7

Contrats de territoire (2009-2011)

Rappel du contexte

Sur saisine du Bureau communautaire de la CCEG, courriers en date du 18 juillet dernier, le Conseil de Développement apporte un premier avis sur l'élaboration des contrats de territoire 2009-2011. Cette contribution porte sur les premières réflexions du comité de pilotage Contrats Territoriaux qui lui ont été soumises par courrier en date du 16 septembre dernier et qui ont pour objet les nouveaux objectifs des futures générations de contrats.

Démarche de concertation du CDEG sur les futurs Contrats Territoriaux

Pour cette première étape de concertation, et au vu des délais impartis, le Conseil de développement a fait le choix d'élaborer cet avis en Conseil d'administration lors d'une séance extraordinaire.

Le Conseil de développement s'est donné plusieurs objectifs :

- 1- évaluer l'impact des objectifs prioritaires proposés sur les trois enjeux stratégiques définis, en 2005, dans la stratégie de territoire ; en mesurer les points faibles et les points forts et faire le cas échéant des propositions ;
- 2- vérifier si d'une manière générale les objectifs thématiques retenus étaient cohérents avec l'avis que le Conseil de développement avait formulé sur la stratégie de territoire en 2006 ;
- 3- émettre quelques premières orientations pour l'élaboration de l'appel à projet et la sélection des projets ;
- 4- évaluer la démarche de concertation.

En première partie de cette réunion, Philippe Trotté (vice-président de la CCEG en charge du Développement Durable à la CCEG et membre du Conseil d'administration) et Claire Lelong (chargée de développement territorial à la CCEG), ont présenté les contrats, leurs principes et enjeux, et enfin le calendrier de concertation.

En seconde partie, le Conseil d'administration s'est attaché à analyser les propositions élaborées par le comité de pilotage de la CCEG classées en 9 thèmes et à émettre un avis et des propositions tant sur le contenu que sur la forme, à partir d'une grille d'analyse et de questions du Conseil de développement d'Erdre & Gesvres.

Commentaires et propositions du Conseil de développement

Cf. Tableau Grille d'analyse du Conseil de développement Erdre & Gesvres

1- D'un point de vue général, **les objectifs prioritaires sont globalement cohérents avec la stratégie de territoire d'Erdre & Gesvres.**

Le Conseil de développement alerte cependant sur la **nécessité de veiller également à la cohérence des objectifs entre eux au regard des trois grands enjeux transversaux qui ont été définis dans la stratégie de territoire** : la préservation du cadre de vie, le rééquilibrage actifs-emplois et la construction d'un espace de solidarité. Sur certaines thématiques, les objectifs définis font parfois l'impasse, voire sont contre-productifs avec un ou des enjeux.

2- En ce qui concerne la prise en compte de l'avis qu'avait émis le Conseil de développement sur la stratégie de territoire en 2006, le Conseil de développement reconnaît que **la volonté de faire d'Erdre & Gesvres un bassin de vie apparaît clairement comme une préoccupation forte** pour les élus.

Cependant, la limite essentielle et transversale, pourtant déjà identifiée dans ce premier avis, est encore fortement présente dans ces nouvelles propositions : **le peu d'initiatives en matière de solutions nouvelles, alternatives, respectueuses du développement durable.**

D'ailleurs, il observe que la prise en compte des principes du développement durable « Progrès social, Efficacité économique et Protection de l'environnement » est moyennement affirmée au travers des propositions.

3- Le Conseil de développement **a identifié un certain nombre de points forts et de points faibles sur les neuf thématiques proposées.** Il a également repéré **des carences, des absences** sur des questions qui lui semblent incontournables au vu du contexte actuel ou des engagements pris dans la stratégie de territoire (exemple : la problématique liée au public handicapé, la santé, etc.). A partir de cet état des lieux, il a émis plusieurs **propositions** ou simplement des observations sur chacune d'entre elles (cf. tableau ci-joint).

4- Le Conseil de développement souhaiterait voir affirmer dans les propositions des élus **le soutien à la démocratie participative, à l'éducation populaire et à l'expérimentation citoyenne.**

5- Le Conseil de développement souhaite rappeler, en conclusion, que les objectifs retenus ne tiennent pas compte du projet d'aéroport qui viendra pourtant fortement bouleverser et annihiler ces respectables desseins.

Grille d'analyse du CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ERDRE & GESVRES – Contrats 2009-2011 – 1^{ère} étape : Avis sur les objectifs des futurs contrats

Priorités par thématique		Cohérence des objectifs avec les 3 enjeux de la stratégie de territoire												Observations					
		Impact sur la préservation du cadre de vie :				Impact sur le rééquilibrage actifs-emplois				Impact sur la construction d'un espace de solidarité :				Points forts	Points faibles	Propositions			
		+/+	+	-	-/-	+/+	+	-	-/-	+/+	+	-	-/-						
1	Environnement (eau, déchets, espaces naturels énergies)		X														<ul style="list-style-type: none"> - Le développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande en énergie, placés comme objectifs prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> -L'assainissement individuel a un faible impact sur le milieu naturel donc subventionner l'Assainissement Non Collectif aura un faible impact sur l'amélioration des milieux - Gestion de l'eau trop sectorielle - Absence de propositions sur la préservation des espaces naturels 	<ul style="list-style-type: none"> -Travailler au niveau du bassin versant ; améliorer et rénover les milieux humides, s'efforcer de mutualiser les services d'assainissement - Développer l'accès des espaces naturels aux handicapés - Préserver les espaces naturels et le cadre de vie, notamment maintenir les haies et le bocage - Etudier toutes les possibilités d'ENR - Favoriser l'expérimentation citoyenne
2	Développement économique, emploi, agriculture et tourisme		X			X					X						<ul style="list-style-type: none"> - Effort engagé sur la qualité environnementale des Parcs d'Activités - Objectifs plus affirmés sur la préservation de l'activité agricole - Conforter le pôle Erdre et le tourisme fluvial 	<ul style="list-style-type: none"> - L'emploi handicapé est à anticiper et développer - Méconnaissance du tissu économique par les habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et faire connaître aux citoyens le tissu économique - Accompagner le développement des différentes entreprises (petits commerces, grosses entreprises, etc.) tout au long de leur « vie » à s'adapter aux changements économiques (création, reconversion, reprise, GPEC), notamment dans le DD - Accorder une priorité importante au soutien de l'agriculture biologique (objectifs encore trop peu affirmés) - Développer les circuits courts et de proximité
3	Politiques sportives		X								nsp							<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas dissocier le schéma d'équipement sportif des politiques d'éducation scolaire - « Rationaliser » doit être un objectif suivi d'actes 	

(+/+) Impact très positif ; (+) Impact légèrement positif, (-) Impact plutôt négatif ; (-/-) Impact fortement négatif

Priorités par thématique		Cohérence des objectifs avec les 3 enjeux de la stratégie de territoire												Observations				
		Impact sur la préservation du cadre de vie :				Impact sur le rééquilibrage actifs-emplois				Impact sur la construction d'un espace de solidarité :								
		+/+	+	-	-/-	+/+	+	-	-/-	+/+	+	-	-/-	Points forts	Points faibles	Propositions		
4	Habitat Urbanisme		X													<ul style="list-style-type: none"> - Logements pour jeunes travailleurs - Acquisitions foncières (si gérées par les collectivités lors de leur aménagement) - Logements d'urgence 		<ul style="list-style-type: none"> - Développer un habitat respectueux de l'environnement - Veiller à l'accessibilité aux handicapés de l'habitat, des voies publiques et des lieux publics (dans le respect de la réglementation)
5	Petite enfance, Enfance, Jeunesse		X													<ul style="list-style-type: none"> - Accent mis sur les adolescents 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'activités périscolaires pour enfance et petite enfance (disparité entre communes) - Le nombre de places dans les crèches reste insuffisant 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le développement des activités périscolaires sur toutes les communes - Question d'un lycée d'enseignement général
6	Politiques culturelles		X													<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de cohérence des approches thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> - La convention de développement culturel avec le CG tarde à être lancée par le partenaire 	
7	Déplacements	X														<ul style="list-style-type: none"> - Covoiturage - Aménagements autour des gares - Développement des multimodalités 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux handicapés à tout moyen transport 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la sécurité - Encourager le pédibus, les circulations douces notamment chez les scolaires - Permettre l'accès aux handicapés à tout moyen de transport
8	Personnes âgées et action sanitaire et sociale	X														<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif du maintien à domicile - Logements sociaux pour personnes âgées 	<ul style="list-style-type: none"> - Offre de services santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mixité intergénérationnelle - Développer l'offre de santé par les centres médicaux, les maisons de la santé, etc. (absence de professionnels de santé en week end et nuit)
9	TIC																	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'accès aux TIC au plus grand nombre et aux plus défavorisés (pers âgées, écoles ,etc.)

(+/+) Impact très positif ; (+) Impact légèrement positif, (-) Impact plutôt négatif ; (-/-) Impact fortement négatif

Quelques préconisations du Conseil de développement pour la sélection des futurs projets :

- Développer la coopération entre les communes et favoriser les projets à dimension intercommunale
- Réfléchir au périmètre pertinent d'action pour chaque projet et travailler en bonne coopération avec les territoires voisins dans le cas échéant
- Encourager les projets qui participent à la valorisation de la communauté de communes en termes d'identité et d'actions

Evaluation et vœux pour la démarche de concertation :

La présentation réalisée en première partie de séance a apporté le niveau d'information nécessaire requis pour une appropriation et compréhension de ces instruments financiers. La présence des quatre élus administrateurs a également été appréciée pour les éclairages qu'ils ont pu apporter au fil des débats. La grille d'analyse, bien que trop dense pour être abordée en une seule séance de travail, a permis au groupe de guider sa réflexion, d'ouvrir le débat et d'aider à la décision.

De manière générale, les membres du Conseil de développement sont satisfaits du niveau de concertation proposé par les élus et les partenaires sur l'élaboration de ces contrats de territoire. Toutefois, ils regrettent de n'avoir pu associer l'ensemble des membres de l'association et des acteurs locaux en raison des délais trop courts qui ont été fixés et de l'arrivée de la sollicitation dans un planning de travail et de réunions déjà bien chargé.

Le Conseil de développement émet enfin le vœu d'avoir la possibilité de prendre possession des éléments le plus en amont possible afin d'en saisir leur véritable mesure et d'organiser une concertation la plus large possible, remplissant ainsi pleinement la mission qui lui est dévolue.

Le Conseil de développement d'Erdre & Gesvres :

Le Conseil de développement Erdre et Gesvres est une association loi 1901, créée en 2006 à l'initiative des élus de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres.

Composé de quatre collèges issus de la société civile (collège monde associatif, collège monde économique, collège de la citoyenneté et collège socioprofessionnel), le Conseil de Développement a pour objet de :

- Etre un lieu d'échange et de concertation en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Contribuer à la réflexion sur le devenir du territoire et des ses habitants
- Faire des propositions et élaborer des projets
- Donner des avis sur les orientations envisagées et les actions menées.

Placé aux côtés du Conseil Communautaire de la CCEG, il est un organe consultatif qui vise à apporter aux élus des avis et des propositions sur les questions relatives à la vie et au développement du territoire d'Erdre & Gesvres.

Il s'inscrit ainsi dans l'émergence d'une nouvelle exigence démocratique : « la démocratie participative ». Par son action et sa réflexion, le CDEG favorise une cohérence territoriale et un projet de territoire rassembleur et dynamique.

Avec la participation de personnes émanant d'activités et d'horizons différents, il est un espace de travail commun où s'exprime l'échange de points de vue.